

# Dyslexie et Handicap

Monter un Dossier MDPH (Guide Complet)

CERFA N°15692\*01  
ET CERTIFICAT MÉDICAL

GEVA-SCO  
ET PROJET DE VIE

AIDES MDPH  
(PPS, AEEH, AESH, MPA...)



# Pourquoi ce guide

La dyslexie peut constituer un handicap cognitif, et de ce fait, ouvrir des droits via la Maison départementale des personnes handicapées (AEEH, PPS, AESH, matériel adapté).

Pour en bénéficier, vous devez constituer un dossier MDPH : une tâche relativement longue et complexe, mais qui peut être déterminante pour un enfant dyslexique.

Ce guide vous accompagne pas à pas pour monter un dossier solide et maximiser vos chances d'obtenir les aides nécessaires.

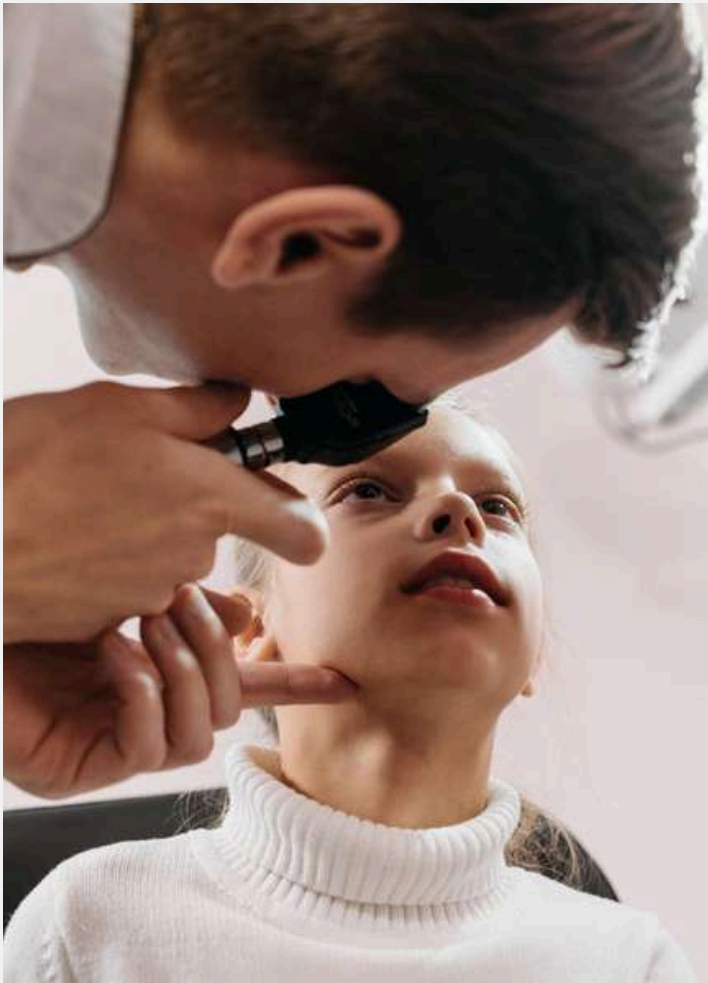


# Oui, la Dyslexie Peut Constituer un Handicap

Oui, la dyslexie peut constituer un **handicap cognitif**, tout comme d'autres troubles dys, au titre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Et de ce fait, ce trouble peut **ouvrir des droits via la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** tels que :

- **L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** et éventuellement un complément
- La mise en place d'un **Projet Personnalisé de Scolarisation** (Temps supplémentaire aux examens, Supports pédagogiques adaptés, emploi du temps aménagé... )
- **L'accompagnement par un AESH**
- L'accès à du **matériel pédagogique adapté** (ordinateur, logiciels de compensation...)
- Ou encore l'orientation vers des **structures adaptées (Ulis)**.



## Est-ce que la Dyslexie est une Maladie ?

**Non, la dyslexie n'est pas une maladie.** Ce n'est pas quelque chose que l'on "attrape" ou dont on peut guérir.

En effet, **il n'existe pas de traitement** médicamenteux ou de thérapie (comme les exercices visuels ou auditifs) **permettant de guérir** de la dyslexie.

Pour autant, nous ne sommes pas démuni(e)s face à la dyslexie :

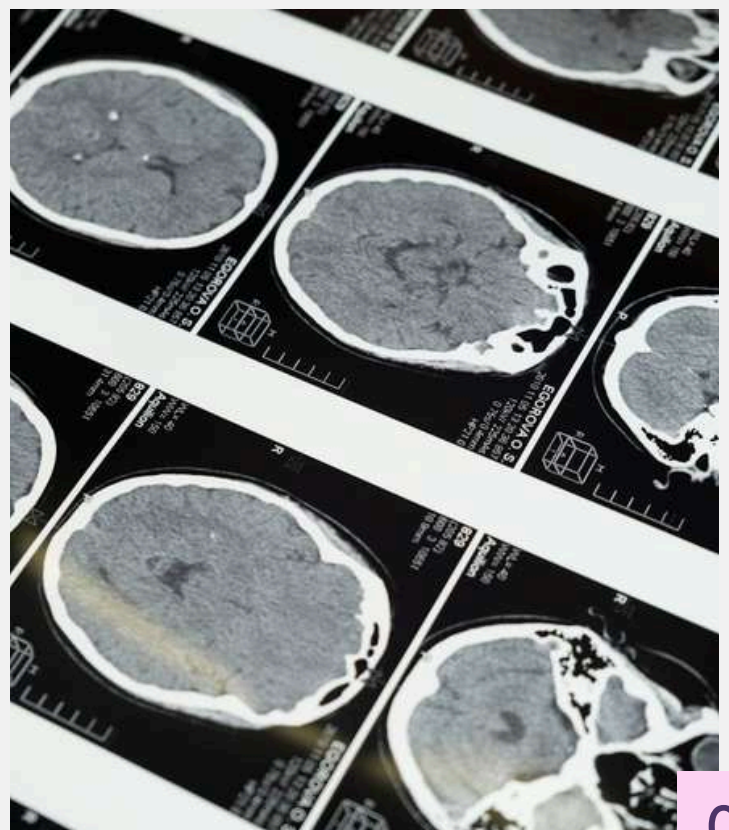
Le meilleur traitement repose sur des interventions éducatives au travers de la rééducation orthophonique qui aident la personne dyslexique à compenser sa dyslexie.

## Pas une Maladie ou un Manque d'Intelligence

La dyslexie est un trouble du neurodéveloppement qui affecte la capacité d'un individu à **maîtriser et à automatiser la lecture et l'écriture.**

Ce trouble appartient au groupe des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (aux côtés de la dysorthographe ou encore de la dyscalculie) et correspond à **une manière différente pour le cerveau** de se développer et de fonctionner.

Pour autant, ce n'est **ni une maladie ni un problème d'éducation ni un manque d'intelligence.**





## Un Handicap Invisible

La dyslexie est un trouble du neurodéveloppement qui **affecte tout au long de la vie les fonctions cognitives** : l'attention, la mémoire, la perception, le langage, la résolution de problèmes et/ou l'interaction sociale.

Ce trouble a donc des répercussions sur la scolarité, l'autonomie, le développement émotionnel et peut ainsi entrer dans le champ du handicap invisible.

Concrètement, la dyslexie peut se manifester par :

- Des **difficultés à identifier les lettres** ([f] et [t], [n] et [r], [p] et [q], [b] et [d]...)
- Des **confusions entre les sons proches** ([p] et [b], [t] et [d] et des mots avec une prononciation similaire (ex : « pain » et « bain »)
- L'**ajout de lettres ou de syllabes** à l'intérieur des mots (« syllabe » est lu « syllable » ou « marie » et « mairie » par répétition)
- L'**oubli de lettre** à l'intérieur des mots (« tabe » au lieu de « table », « pote » pour « porte ») ;
- Ou encore des **problèmes de mémorisation et de fatigue.**

Toutefois, l'impact de la dyslexie va bien au-delà de la lecture et de l'écriture : repli sur soi, anxiété, faible estime de soi...

Sans diagnostic et soutien, les personnes présentant une dyslexie ont plus de risque : d'être en échec scolaire, d'avoir des comportements à risque, des difficultés d'insertion sociale...



# Monter un Dossier MDPH pour Faire Reconnaître la Dyslexie

La **constitution d'un dossier MDPH peut sembler intimidante** : il faut rassembler des pièces administratives, compléter de multiples documents dépeignant votre situation et le tout, de manière convaincante.

Alors vous trouverez ci-dessous un guide complet pour vous aider à monter un dossier solide qui aura ainsi plus de chances d'aboutir favorablement :

Si jamais vous vous sentez dépassé, les associations membres de la Fédération Française des DYS peuvent vous accompagner dans la constitution de votre dossier.



## 1. La base du dossier : les documents administratifs

Toute demande auprès de la MDPH commence par la complétion du [formulaire Cerfa n°15692\\*01](#) par les parents. Il permet d'indiquer précisément les aides sollicitées :

- Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH),
- Accompagnement humain (AESH),
- Matériel pédagogique adapté,
- Ou encore mise en place d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

À ce formulaire doivent être joints un **justificatif d'identité de l'enfant** et un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois.

## 2. Le certificat médical : la pierre angulaire du dossier

Le certificat médical, rempli sur le [formulaire Cerfa n°15695\\*01](#), est l'élément le plus déterminant de votre dossier. Il doit impérativement dater de moins de six mois et être complété par votre médecin traitant ou un spécialiste.

**L'erreur à éviter** : il ne faut sous aucun prétexte se contenter d'écrire "dyslexie". Un certificat trop succinct ne permettra pas à la commission d'évaluer les besoins de votre enfant.

**Ce qu'il faut faire** : Le certificat médical doit raconter le quotidien de l'enfant, pas simplement poser un diagnostic.





Concrètement, voici les éléments qui doivent apparaître dans le certificat médical :

- **L'impact sur la vie quotidienne** : Combien de temps votre enfant met-il à s'habiller seul ? Arrive-t-il à lire un menu ou les règles d'un jeu ? Combien d'heures passez-vous chaque soir sur les devoirs alors qu'un autre enfant aurait terminé en 30 minutes ? Cette fatigue excessive liée à la double tâche cognitive (déchiffrer ET comprendre) doit être explicitement mentionnée.
- **Les répercussions psychologiques** : anxiété avant les évaluations, perte de confiance progressive, troubles du sommeil la veille des contrôles, maux de ventre ou migraines. Ces manifestations témoignent de la sévérité de l'impact du trouble sur l'enfant.
- **Tous les suivis en cours** : orthophonie (précisez la fréquence : « deux séances hebdomadaires depuis 18 mois »), psychomotricité, ergothérapie, suivi psychologique. Joignez les justificatifs de dépenses, surtout pour les séances non remboursées.
- **Les bilans professionnels** : compte-rendu orthophonique, bilan neuropsychologique complet (avec tests de QI et évaluation des fonctions cognitives), bilan ergothérapique. Ces documents apportent une objectivation scientifique des difficultés.

### 3. Le GEVA-Sco : le regard de l'école

Le Guide d'Évaluation des besoins de compensation en matière de Scolarisation (**GEVA-Sco**) est rempli par l'équipe enseignante et décrit concrètement comment les difficultés de l'enfant se manifestent en classe et quels sont ses besoins spécifiques dans le contexte scolaire.

Le GEVA-Sco doit préciser :

- Les besoins de l'enfant en classe ;
- Les aménagements déjà en place (PAP, adaptations informelles) ;
- Les difficultés observées au quotidien ;
- Les situations qui mettent l'enfant en échec, mais aussi ses points forts et ses réussites.

Attention ! Il existe **deux versions du GEVA-Sco** : Une pour les **premières demandes** et une pour les **renouvellements**.

Pour obtenir ce document, vous devez en **faire la demande au professeur principal ou au chef d'établissement**.

Bien que ce soit un document interne à l'Éducation Nationale, vous avez le droit d'y accéder. Et si certaines informations vous semblent inexactes, vous pouvez demander une modification.

Enfin, vous pouvez ajouter au GEVA-Sco les bulletins scolaires afin de montrer l'évolution des résultats.





#### 4. Le projet de vie : donnez vie à votre dossier

Si le certificat médical et le GEVA-Sco apportent des faits objectifs, le projet de vie représente le **cœur émotionnel et humain de votre demande**. Le projet de vie n'est pas un exercice de style littéraire ni un texte formaté. C'est un **témoignage sincère** où vous décrivez :

- **Le quotidien concret** : Les devoirs qui durent deux heures au lieu de 30 minutes, les crises de larmes devant une dictée, l'épuisement du dimanche soir...
- **Ses aspirations** : Architecte, vétérinaire, chercheuse, entrepreneur... Les aménagements visent à lui donner les moyens de développer son potentiel.
- **L'impact familial** : Les activités extrascolaires abandonnées faute d'énergie, les invitations déclinées, la fratrie qui patiente chaque soir, vos aménagements professionnels pour les rendez-vous médicaux.
- **Les forces de votre enfant** : Ses talents en dessin, musique, sport, ses qualités humaines... Un enfant dyslexique n'est ni réductible ni défini par son trouble.

**Racontez votre quotidien, ne minimisez rien.**

La commission MDPH ne connaît pas votre enfant, elle ne voit que le dossier, et elle en lit des dizaines chaque semaine.

Votre projet de vie doit leur permettre de voir votre enfant comme un individu unique.

## 5. L'envoi du dossier et le suivi

Envoyez votre dossier complet à la MDPH de votre département en recommandé avec accusé de réception, [en ligne](#) ou déposez-le directement au guichet si cela est possible. Vous devriez recevoir un accusé de réception sous 15 jours.

**Conservez systématiquement une copie intégrale de tout ce que vous envoyez.**

**Le délai d'instruction moyen est ensuite de 4 à 6 mois**, et parfois bien davantage dans les départements surchargés... Si vous n'avez aucune nouvelle au-delà de ce délai, **contactez la MDPH** pour faire un point sur l'avancement de votre dossier.

Après un passage en CDAPH ([Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées](#)), vous recevrez enfin une notification de décision et les aménagements pourront être mis en place par l'Éducation nationale et/ou la CAF.



## Les aides accessibles via la MDPH

Une fois votre dossier accepté, plusieurs types d'aides peuvent être accordées en fonction des besoins de votre enfant :

### Projet Personnalisé de Scolarisation

Le **PPS** organise et sécurise la scolarité d'un élève dyslexique reconnu en situation de handicap tout au long de son parcours scolaire.

Il peut prévoir des aménagements plus conséquents que le PAP :

- Un temps majoré pour les examens,
- L'utilisation d'un ordinateur en classe,
- La présence d'un AESH (accompagnant d'élèves en situation de handicap) pour aider à la prise de notes ou reformuler les consignes, des supports de cours adaptés,
- Ou encore des évaluations aménagées.

#### Point crucial méconnu :

Les aménagements aux examens (brevet, bac) constituent un **dossier complètement séparé** qui ne passe pas par la MDPH mais par l'Éducation nationale.

## L'AAEH : une aide financière pour compenser les frais

L'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (**AAEH**) est une aide mensuelle versée par la CAF pour compenser les dépenses liées aux soins, à l'éducation ou à l'embauche d'une tierce personne pour accompagner votre enfant au quotidien.

Le montant de base de l'AAEH est de 135,13 € par mois, ce montant peut être majoré, par un complément accordé par la CDAPH.

Toutefois, pour en bénéficier, vous devez avoir un enfant de moins de 20 ans qui présente un **taux d'incapacité d'au moins 80 % ou compris entre 50 % et 79 %** si l'enfant fréquente un établissement spécialisé ou nécessite des soins particuliers à domicile.



## L'AESH : un accompagnement humain en classe

L'Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap (AESH) apporte une aide directe à votre enfant pendant le temps scolaire en reformulant les consignes, en aidant à la prise de notes ou en veillant à ce qu'il reste concentré sur sa tâche.



Cet accompagnement peut prendre trois formes selon les besoins évalués par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH :

- **L'aide mutualisée** : L'AESH intervient auprès de plusieurs élèves simultanément ou successivement, pour répondre aux besoins d'accompagnement sans attention soutenue et continue.
- **L'aide individuelle** : L'AESH est affecté spécifiquement à votre enfant pour un nombre d'heures déterminé chaque semaine. Cette formule est réservée aux situations nécessitant un accompagnement soutenu.
- **L'aide collective** : L'AESH intervient auprès d'un petit groupe d'élèves en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

## Le Matériel Pédagogique Adapté

La MDPH peut également financer du matériel pédagogique adapté ([MPA](#)) pour compenser les difficultés de lecture et d'écriture. Ce matériel comprend généralement :

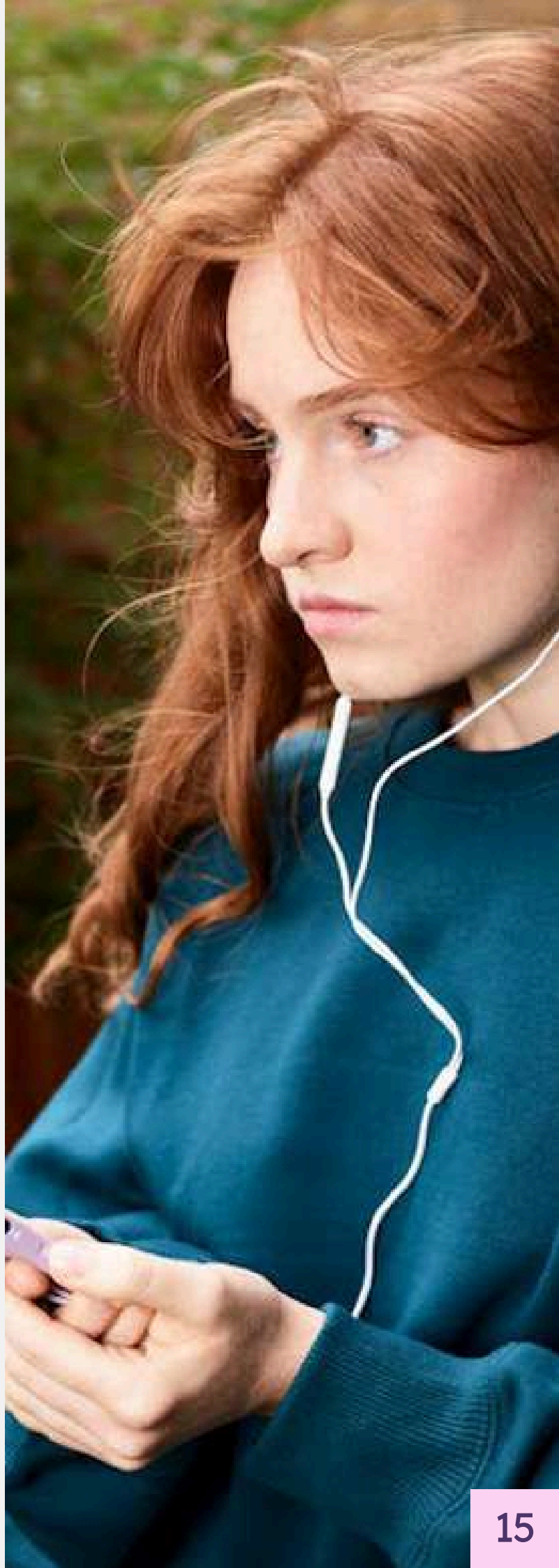
- **Un ordinateur portable** que l'enfant pourra utiliser en classe pour prendre ses cours et rédiger ses devoirs.
- **Des logiciels spécialisés** comme les lecteurs vocaux (qui lisent les textes à voix haute), les prédicteurs de mots (qui suggèrent la fin des mots commencés), ou les correcteurs orthographiques renforcés.
- **Des périphériques adaptés** : souris ergonomique, clavier avec repères visuels, scanner de poche pour numériser les textes.

## La Carte Mobilité Inclusion

La Carte Mobilité Inclusion (**CMI**) peut être demandée lorsque le handicap entraîne des difficultés à rester debout longtemps ou à se déplacer.

Elle existe sous trois formes :

- **La mention « priorité »** permet d'éviter les files d'attente dans les lieux publics, les transports en commun ou les salles d'attente. Cette mention peut être utile pour un enfant dyslexique qui fatigue rapidement ou qui développe une anxiété importante dans les situations d'attente.
- **La mention « stationnement »** est accordée lorsque des troubles moteurs sont associés à la dyslexie (dyspraxie, par exemple). Elle permet de stationner gratuitement sur les places réservées.
- **La mention « invalidité »** concerne les situations les plus sévères, avec un taux d'incapacité d'au moins 80 %.





## La RQTH : Préparer l'Insertion Professionnelle

À partir de 16 ans, un enfant peut bénéficier de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (**RQTH**). Bien qu'elle concerne principalement la vie professionnelle, cette reconnaissance peut être utile dès le lycée.

La RQTH facilite l'insertion professionnelle en ouvrant l'accès à des dispositifs spécifiques :

- **L'orientation** par la CDAPH vers un établissement ou service d'aide par le travail ou vers un centre de rééducation professionnelle ;
- **L'obligation d'emploi** des travailleurs handicapés ;
- L'accès à la **fonction publique** par concours, aménagé ou non, ou par recrutement contractuel spécifique ;
- **Aménagements** des dispositifs existants (contrat d'apprentissage).
- **Priorité d'accès** à diverses mesures d'aide à l'emploi et à la formation grâce aux aides de l'Agefiph ;
- Une **durée du préavis légal doublée** en cas de licenciement (sans pour autant dépasser trois mois)

Durant la scolarité, elle permet également d'obtenir des **aménagements lors des stages en entreprise** (adaptation du poste de travail, aides humaines, aide à la communication, transports...)

## Durée des Droits

La plupart des droits sont accordés par la MDPH pour **une période de 2 ans**.

Avant l'échéance de vos droits, vous devrez constituer un nouveau dossier de renouvellement. Pensez à **anticiper cette démarche plusieurs mois à l'avance**, car les délais de traitement restent les mêmes qu'en première demande (4 à 6 mois).

Toutefois :

Si vous estimez que **la situation de votre enfant est stable** et que les besoins ne vont pas évoluer à court terme, vous pouvez **contester la durée accordée et demander une prolongation**. Cette demande doit être argumentée avec des éléments médicaux solides démontrant le caractère durable du trouble.

Pour les **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)**, il est de plus en plus courant que les droits soient accordés par **cycle scolaire** (cycle 2 pour le CP-CE1-CE2, cycle 3 pour le CM1-CM2-6e, cycle 4 pour la 5e-4e-3e).

Enfin, pour la **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**, il est possible d'obtenir une reconnaissance de **4 à 5 ans**, voire plus selon les départements.



# Cas Particuliers

Certaines situations nécessitent des démarches spécifiques ou des aménagements complémentaires.

Voici les cas particuliers les plus fréquemment rencontrés par les familles d'enfants dyslexiques, avec les solutions concrètes à mettre en œuvre.

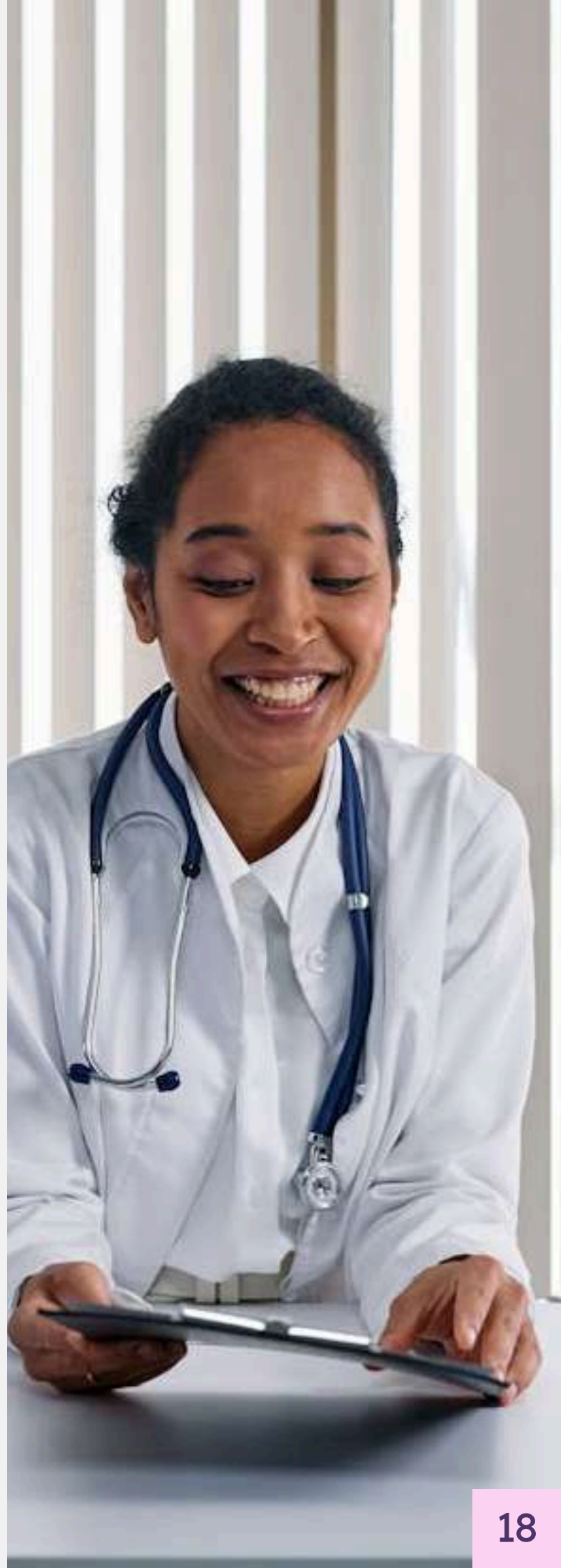
## Passer d'un PAP à un PPS

En cas de besoin, il est tout à fait possible de passer d'un **Plan d'Accompagnement Personnalisé** (qui ne nécessite pas de reconnaissance de handicap) à un **Projet Personnalisé de Scolarisation** (PPS).

## Enfant Sous Traitement Médicamenteux

Si un enfant **doit prendre un traitement pendant le temps scolaire** (pour un trouble déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité par exemple), il est nécessaire d'établir un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**.

Ce dernier permet alors la prise de médicaments à l'école, **sous la responsabilité** de l'infirmier scolaire ou du personnel formé.





## École Privée Hors Contrat

Si votre enfant est scolarisé dans un établissement privé hors contrat, vous pouvez tout à fait monter un dossier MDPH et obtenir une reconnaissance du handicap ainsi que des droits.

Toutefois :

- Pour obtenir un [aménagement lors des examens](#), il vous faudra faire une demande en remplissant un formulaire académique mis à disposition par le service responsable des examens et concours, ajouter les informations médicales sous pli cacheté et transmettre le tout au médecin désigné par la CDAPH de votre département. Enfin, envoyez également une copie de votre demande sans information médicale au service chargé d'organiser l'examen. ;
- L'État [ne finance pas le Matériel pédagogique adapté](#) (MPA) pour les écoles privées hors contrat.

Enfin, si les établissements privés hors contrat sont **soumis à des obligations légales**, il est possible que vous ayez des **difficultés à les faire appliquer**. Et il pourrait être nécessaire de [mener une action en justice](#)...

## Aménagements à l'Université

En études supérieures, le GEVA-Sco et le PPS sont remplacés par le Plan d'Accompagnement de l'Étudiant en situation de Handicap ([PAEH](#)).

Ce dernier permet généralement d'obtenir des aménagements qui s'inscrivent dans la continuité de ce qui était fait précédemment (matériel adapté, preneur de notes, temps supplémentaire, etc).

Le PAH est élaboré avec la **Mission Handicap** de l'établissement qui doit être **informée dès l'inscription**. Si cela n'a pas été fait, une fiche liaison lycée-enseignement supérieur permet toutefois de mettre en place des mesures rapidement.



# Que Retenir ?

Constituer un dossier MDPH demande du temps et de l'investissement, mais c'est un levier essentiel pour offrir à votre enfant dyslexique les conditions nécessaires à sa réussite scolaire et personnelle.

Ces aménagements ne sont pas des privilèges, mais des compensations légitimes qui rétablissent l'équité face aux apprentissages.

N'oubliez pas que vous n'êtes pas seuls : les associations de la Fédération Française des DYS restent à vos côtés pour vous accompagner dans ces démarches.

Chaque enfant dyslexique a un potentiel unique qui mérite d'être pleinement développé.

# Comment Glaaster aide votre enfant

## Pourquoi nous existons

Parce que des millions d'enfants dyslexiques décrochent face à des textes inadaptés. Nous croyons qu'avec les bons outils, ils peuvent exceller et retrouver confiance en leurs capacités.

## Notre approche scientifique

Nous avons développé avec le Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon une solution qui analyse plus de dix critères pour adapter automatiquement chaque texte aux besoins uniques de votre enfant.

## Ce que nous proposons

Adaptation automatique des textes (police, espacements, couleurs), reformulation simplifiée, synthèse vocale et assistant virtuel. Votre enfant transforme ses devoirs en photo et lit enfin avec aisance et autonomie.

Tester gratuitement

### Devoir commun de français. Classe de sixième

Au livre XI des *Métamorphoses*, le poète latin Ovide nous raconte l'histoire d'Orphée, fils de la Muse Calliope, l'inspiratrice de la poésie.

Fils de la Muse Calliope, Orphée est un musicien et chanteur exceptionnel. Sa voix suave<sup>1</sup> charme tous ceux qui l'entendent : hommes et bêtes tombent sous son charme. Les rivières innovent en sa faveur. Il est aimé que son royaume sous terrain.

5 Il épouse Eurydice qu'il aime passionnément. Mais le jour de leur mariage, elle est mordue par un serpent et est emmenée par le dieu Hermès<sup>2</sup> et le nocher<sup>3</sup> Charon aux enfers. Orphée, fou de douleur, décide de se rendre dans le monde souterrain pour y récupérer son épouse.

10 Il envoûte par ses chants d'abord Cerbère<sup>4</sup>, le gardien du monde des morts, puis Hadès, le souverain des lieux. Orphée supplie Hadès de laisser Eurydice revenir sur terre. Le maître des enfers accepte à condition qu'Orphée ne se retourne pas une seule fois avant d'avoir regagné la surface de la terre.

Malheureusement, Orphée, avide<sup>5</sup> de contempler son aimée et voulant être sûr qu'elle le suit, se retourne. Eurydice disparaît à jamais !

15 Alors, Orphée se retire en Thrace<sup>6</sup> où il ne cesse de pleurer et de chanter son malheur en s'accompagnant de sa lyre. En vain les femmes de Thrace cherchent à le consoler : fidèle à l'amour d'Eurydice, il repousse ou dédaigne<sup>7</sup> toute consolation.

Ces mêmes femmes, dit-on, le mettent en pièces et jettent sa tête dans l'Èbre, fleuve de leur pays. Les lèvres d'Orphée continuent de chanter leur amour pour Eurydice.

Texte traduit du latin et adapté par Régine David.

🔊 Écouter

📄 Voir la page entière

🔄 Reformuler

💬 Poser une question

Il épouse Eurydice qu'il aime

passionnément. Mais le jour de leur

mariage, elle est mordue par un

serpent et est emmenée par le dieu

Hermès<sup>2</sup> et le nocher<sup>3</sup> Charon aux

# Les Rédacteurs et Rédactrices



## **Baptiste Brejon**

Ingénieur informatique et co-fondateur de Glaaster, Baptiste développe une solution d'IA adaptant automatiquement les textes aux profils cognitifs des enfants dyslexiques, en lien avec la recherche.

## **Camille Rouillet**

Doctorante en sciences cognitives à Lyon 1, Camille recherche comment adapter visuellement les textes pour favoriser l'inclusion scolaire. Elle vulgarise ses travaux chez Glaaster et Cogni'Junior.

## **Florian Gabriele**

Spécialiste du marketing digital dans les start-ups à impact (énergie solaire, mode éthique, santé mentale), Florian conçoit chez Glaaster des contenus éducatifs accessibles pour accompagner les familles.

# Glaaster

## Améliorez sa lecture et redonnez lui confiance

Adaptez instantanément les textes aux besoins de votre enfant dyslexique, et aidez-le à progresser sereinement.

Commencer dès aujourd'hui



Solution soutenue par :

  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS,  
DE L'AUTONOMIE  
ET DES PERSONNES  
HANDICAPÉES  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*